

**Formulaire de saisine de la commission départementale
de conciliation des litiges locatifs du Val-de-Marne**

Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986.
Décret n° 2001-653 du 19 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 20 de la loi n° 89-462 modifié et relatif aux commissions départementales de conciliation.

➤ **IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

☐ Propriétaire ou Bailleur ☐ Locataire ☐ Association de locataires

Civilité : ☐ Monsieur ☐ Madame

Nom et prénom ou raison sociale :

Adresse actuelle :

Téléphone :

Adresse électronique :

➤ **IDENTIFICATION DE LA PARTIE ADVERSE**

☐ Propriétaire ou Bailleur ☐ Locataire

Civilité : ☐ Monsieur ☐ Madame

Nom et prénom ou raison sociale :

Adresse actuelle :

Téléphone :

Adresse électronique :

➤ **LOGEMENT CONCERNÉ PAR LE DIFFÉREND**

☐ Logement vide ☐ Logement meublé

Adresse du logement :

Bail ayant pris effet le : et fin le : (☐ ou toujours en cours)

Montant du loyer : € des provisions pour charges : € du dépôt de garantie : €

➤ **MOTIFS DE LA DEMANDE (Cochez-le ou les motifs¹ de votre requête) :**

Litige de nature individuelle :

- | | | |
|--|---|--|
| ☐ état des lieux | ☐ décence du logement | ☐ charges locatives |
| ☐ réparations locatives (à la charge du bailleur) | ☐ réparations locatives (à la charge du locataire) | |
| ☐ congés | ☐ dépôt de garantie | ☐ loyer |

Difficultés de nature collective :

- ☐ application des accords collectifs nationaux ou locaux
☐ application du plan de concertation locative (dans le parc social)
☐ difficultés de fonctionnement d'un immeuble

Avez-vous informé votre bailleur ou votre locataire des difficultés rencontrées ? ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous tenté un règlement amiable ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel ? :

Avez-vous déjà entamé une procédure judiciaire pour résoudre le différend ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, auprès de quel service ? :

¹ Si le motif de votre demande ne figure pas dans la liste ci-dessus, nous vous invitons à contacter le secrétariat de la commission au 01 49 80 23 78, afin d'obtenir des informations complémentaires sur la compétence de notre instance et sur les éventuelles démarches alternatives à entreprendre.

➤ **OBJET DE LA DEMANDE**

Décrivez de manière concise le différend que vous souhaitez soumettre à la commission départementale de conciliation du Val-de-Marne :

Date : / / **Nom et prénom du signataire :**

Signature du demandeur :

Voie électronique : cdc94-drihlif@developpement-durable.gouv.fr

Voie postale :

Commission Départementale de Conciliation du Val-de-Marne
DRIHL94
12/14 rue des archives
94011 Créteil CEDEX

Joindre obligatoirement à votre envoi (copies lisibles)

Cocher les documents transmis

Dans tous les cas :

- ☐ copie du contrat de location
- ☐ copie de la dernière quittance de loyer
- ☐ courrier recommandé avec accusé de réception de tentative de règlement amiable avec réponse de la partie adverse, si celle-ci a été communiquée

En cas de non restitution du dépôt de garantie :

- ☐ copie des états des lieux d'entrée et de sortie
- ☐ copie du décompte de sortie (si transmis par le bailleur)
- ☐ copie des factures ou devis (si transmis par le bailleur)
- ☐ copie des échanges de mails, courriers, sms nécessaires à la bonne compréhension du dossier

En cas de réparations :

- ☐ copie de l'état des lieux d'entrée
- ☐ copie de devis ou factures, si vous en avez en votre possession
- ☐ copie des échanges de mails, courriers, sms nécessaires à la bonne compréhension du dossier
- ☐ si réparations liées à un sinistre : copie de la déclaration de sinistre auprès de l'assureur et sa réponse

En cas de non décence :

- ☐ copie de l'état des lieux d'entrée
- ☐ copie du constat de l'ARS, du rapport du service d'hygiène de la ville ou du constat d'huissier, si réalisé(s)
- ☐ copie du DPE
- ☐ copie des échanges de mails, courriers, sms nécessaires à la bonne compréhension du dossier

Pour une demande relative à un congé :

Préavis (contestation date) :

- ☐ copie du courrier de préavis (locataire) + copie du RAR
- ☐ copie de la réponse du bailleur, si réponse faite

Congé pour vente/pour reprise personnelle :

- ☐ copie du courrier du congé (bailleur) + copie du RAR ou copie de la notification d'huissier
- ☐ copie de la réponse du locataire, si réponse faite

Pour une demande relative aux loyers :

Augmentation de loyer en cours de bail (IRL)

- ☐ copie du courrier du bailleur informant le locataire de l'augmentation

Augmentation de loyer au renouvellement du bail (17-2)

- ☐ copie du courrier recommandé à destination du locataire ou copie de la notification d'huissier du courrier du bailleur informant le locataire de l'augmentation
- ☐ copie du DPE

Pour une demande relative aux charges :

Demande de transmission du décompte de régularisation des charges

- ☐ copie des échanges de mails, courriers, sms réclamant le décompte

Demande de rendez-vous pour consulter les justificatifs de régularisation des charges

- ☐ copie du décompte de régularisation des charges des années concernées par le litige
- ☐ copie des échanges de mails, courriers, sms demandant le rendez-vous

Demande d'explications/contestations/remboursements suite à la consultation des justificatifs de régularisation des charges

- ☐ copie du décompte de régularisation des charges des années concernées par le litige
- ☐ copie des échanges de mails, courriers, sms demandant des réponses y compris un document reprenant les postes contestés et chiffrant les demandes de remboursement

Et tout autre document que vous jugerez utile. Si un document est manquant, merci de bien vouloir l'expliquer dans la partie « OBJET DE LA DEMANDE ».

Engagement à se présenter
devant la commission départementale de conciliation des rapports locatifs

☐ En déposant ma saisine, je m'engage à me présenter, au jour et à l'heure indiquée sur la convocation, à l'adresse suivante :

Commission Départementale de Conciliation du Val-de-Marne
DRIHL du Val de Marne
12/14 rue des archives
94011 Créteil CEDEX

☐ À défaut de pouvoir me présenter en personne, je m'engage à me faire représenter au moyen de la procuration mentionnée au verso de la convocation.

☐ En cas d'absence sans motif légitime, c'est-à-dire non justifiée par la transmission de documents justificatifs écrits, je suis informé·e que la commission ne pourra pas mener la conciliation et qu'il n'y aura pas de nouvelle convocation.

Fait à , le

Prénom Nom :

Signature